

Fédération Nationale

de l'Encadrement des Organismes de Sécurité Sociale, Allocations Familiales et Assimilés

Déclaration INC AT/MP du 19 septembre 2024

Madame la directrice,

Après plusieurs mois de retard la COG a enfin été signée.

Peut-on réellement s'en réjouir ?

Cette signature sous la pression d'une instabilité politique probable n'a pas recueilli l'adhésion de l'ensemble des participants aux négociations.

La branche AT/MP intéresse-t-elle nos dirigeants hormis pour ses excédents ?

Comme nous l'avons dit lors d'une précédente INC, cette COG est intéressante et va dans le bon sens, celui d'une meilleure prévention, d'un meilleur accès des salariés à leurs droits et des entreprises à des accompagnements en prévention.

Mais nous nous inquiétons de sa mise en œuvre réelle.

La COG prévoit une augmentation des effectifs pour mettre en œuvre ses objectifs. Loin de ce que les partenaires sociaux souhaitent. Nous nous en réjouissons néanmoins.

Nous nous posons des questions sur les moyens financiers mis en place pour ces recrutements. Aujourd'hui les caisses ont des difficultés pour recruter, les salaires proposés (toujours au plus bas du niveau) ne sont pas attractifs pour des salariés expérimentés.

En effet, le recrutement demande de l'ancienneté professionnelle pour que les embauchés soient le plus efficace possible. Au contraire de ce que certains pensent, on ne connaît pas la prévention lorsque l'on sort de l'école, qui ne travaille que sur le prescrit. Les techniciens de terrain savent que ce qui compte c'est le travail réel.

Proposer des salaires inférieurs au marché en espérant que l'esprit « service public » sera suffisamment attractif est un peu illusoire. Peut-être y a-t-il un espoir de convaincre les candidats grâce aux quelques points que l'on prévoit d'accorder dans le cadre de la nouvelle classification.

L'attractivité passe aussi par un travail motivant où les agents peuvent mettre en œuvre leurs compétences. Nous voyons avec inquiétude de plus en plus d'ingénieurs conseils cantonnés à des postes de management loin du terrain.

L'action des contrôleurs de plus en plus limitée à la seule mise en œuvre des programmes.

Dans beaucoup de caisses on voit bien la priorité donnée à l'atteinte des objectifs.

En mai 2024, les contrôleurs de sécurité ont exprimé leurs inquiétudes et leur malaise dans un courrier largement diffusé. Mais que leur a-t-on répondu ? Dénier de ce que disent les acteurs de terrain de leur réalité :

- TMSpro ? Une action en trompe l'œil dont on a bien du mal à voir les résultats ;
- PrevAT ? Sa mise en œuvre amène à des aberrations. Si le ridicule ne tue pas il faut beaucoup de professionnalisme pour ne pas mourir de honte face à l'employeur ;
- Le FIPI ? Une belle intention tellement difficile à déployer par manque d'adéquation avec les besoins ;
- Des organisations rigides, des contraintes incompréhensibles, des heures de groupe de travail, et surtout du reporting, beaucoup de reporting. Ce mot prend le pas sur celui de prévention.

Concernant la réparation, comment mettre en œuvre le projet de la COG ? Comment accompagner les assurés en arrêt long et les entreprises génératrices de risques ? Avec des enquêteurs surchargés, encore un peu plus avec les visites communes CPAM/ CARSAT en cas d'AT mortel, des médecins conseils déjà débordés ?

On peut comprendre que le moral des troupes soit au plus bas.

Nous vous alertons sur le risque d'épuisement des équipes.

Nous vous demandons que soit mise en œuvre une réelle écoute des remontées des acteurs de terrain et surtout que celles-ci soient prises en compte. Ils ont des propositions à faire.

Nous vous demandons qu'une réelle évaluation des résultats des actions nationales soit réalisée.

Nous vous demandons que les moyens adaptés soient mis en place pour mettre en œuvre la volonté des partenaires sociaux.

Enfin, nous vous rappelons les revendications des organisations syndicales concernant les salaires.